



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+ال٥٤٤+ ف٤٤٣٥٤٤+ | ٤٤٤٤٤ | ٤٤٤٤٤٤٤٤
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 25/02/2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus relatif à l'augmentation de capital de la société AIRBUS SE réservée aux salariés du groupe

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 25 février 2020 un prospectus relatif à l'augmentation du capital de la société « AIRBUS SE » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 2.200.000 actions. Le prix de souscription s'établit à 136.6 Euros soit 1 442,65DH.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales « Stelia Aerospace Maroc » et « Aerolia Construction aéronautique du Maroc ».

La période de souscription, au Maroc, s'étalera du 26 février au 04 mars 2020 inclus.

Le prospectus est complété par :

- Le document d'enregistrement d'Airbus Group enregistré auprès de l'AFM le 29 juillet 2019;
- Le règlement du Plan d'actionnariat salarié d'Airbus Group 2020 (ESOP 2020) ;
- Le document d'information dispensé de visa de l'AFM.

L'intégralité du prospectus visé par l'AMMC ainsi que les documents précités sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales Marocaines citées ci-dessus, sur le site internet de l'émetteur ainsi qu'auprès de PwC Maroc.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/005/2020

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma